

- unité interne de disquette de demi-hauteur, de format 3,50 po de 1,44 Mo;
note: à l'intérieur d'une direction ou d'une mission, au moins un micro-ordinateur devrait avoir une unité de disquette de format 5,25 po de 1,2 Mo et une unité de format 3,50 po de 1,44 Mo;
- port parallèle de 25 broches définissable LPT1: ou LPT2;;
- port de communication asynchrone RS-232 définissable COM1: ou COM2;;
- clavier AT 101 touches étendu, QWERTY;
note: les claviers utilisés dans les bureaux du Ministère au Canada doivent avoir les accents français;
- minimum de trois connecteurs d'extension libres : deux pour des cartes de 16 bits et un pour une carte de 8 bits;
- carte graphique VGA de 16 bits produisant un minimum de 256 couleurs et une résolution de 640 X 480 points ou plus dense (ex. : résolution de 800 X 600 points en 256 couleurs)
- écran couleur VGA de 14 pouces affichant une résolution de 640 X 480 points en 256 couleurs ou plus dense (ex. : résolution de 800 X 600 points en 256 couleurs), doté d'une base inclinable et pivotante et adapté aux standard du courant électrique local;
- alimentation électrique produisant un minimum de 200 watts et conforme aux standard du courant local.

Portatifs / Portables

La configuration normalisée et approuvée pour les portatifs et portables est un micro-ordinateur compatible avec MS-DOS équipé d'un microprocesseur INTEL 80386 ou 80386-SX.

- BIOS compatible avec le IBM AT BIOS tels Phoenix, Award ou AMI;
- fonctionnement avec le système d'exploitation MS-DOS version 3,3 ou plus récente;
- fréquence d'horloge de 16 MHz ou plus rapide;
- horloge/calendrier et configuration intégrées dans une puce programmable EPROM protégée par une batterie;
- minimum de 2 Mo de mémoire vive (RAM), étendue et intégrée à la carte mère;